

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c.
Réclames. 50
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
En an. 16
Six mois 8
Trois mois 4
Poste : 35 fr.
En an. 18
Six mois 10
Trois mois 5

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

14 Juin 1882.

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis hier matin en conseil à l'Élysée sous la présidence de M. Jules Grévy. Les ministres se sont occupés d'une part, de la nécessité de réunir à bref délai la conférence, et, d'autre part, de l'attente qu'il y a lieu d'établir avec l'Angleterre, en attendant l'ouverture de la conférence sur la conduite à tenir dans le cas où de nouveaux troubles se produiraient, soit à Alexandrie, soit au Caire, pour protéger efficacement nos nationaux.

Le garde des sceaux a fait signer un décret qui nomme M. Malens, sénateur, premier président à la cour de Grenoble, en remplacement de M. Bonafous, mis à la retraite.

Le ministre de l'intérieur a soumis à la signature du chef de l'État le mouvement administratif suivant qui doit paraître aujourd'hui au *Journal officiel* :

M. Herbette, préfet de la Loire-Inférieure, est nommé directeur général des prisons.

M. Catusse, préfet de la Dordogne, est nommé à Nantes.

M. Doucin, préfet de Constantine, est nommé dans la Charente.

M. Geneux, préfet de la Mayenne, est nommé dans l'Allier.

M. Lemallier, préfet de l'Allier, va dans la Dordogne.

M. Ducheylard, préfet non installé dans la Charente, est nommé à Constantine.

M. Baudran, sous-préfet de Verdun, est nommé préfet de la Mayenne.

Samedi, la Chambre a supérieurement travaillé ! Elle a voté, par 300 voix contre 204, la suppression de l'inamovibilité de

la magistrature, et, par 284 voix contre 212, elle a adopté l'amendement ainsi conçu : « Les juges sont élus. »

Ainsi, ceux qui ont été condamnés par des juges seront appelés à réélire ces mêmes juges. Cela nous en promet de belles.

M. Beauquier, auteur de l'amendement relatif à l'élection des juges, a parlé avec une franchise dont il faut lui savoir gré. Il a déclaré sans ambages que cette réforme avait un caractère politique, et que les magistrats devaient s'occuper de politique.

M. Humbert, garde des sceaux, qui se trouve ainsi le premier magistrat réformé par la Chambre, a donné sa démission à M. le Président de la République. Mais M. Grévy, désireux d'ajourner la crise ministérielle, aurait engagé le ministre de la justice à prendre un congé d'un mois et le temps de la réflexion.

Les votes de la Chambre sur la réorganisation de la magistrature ont produit une émotion singulière dans les rangs des républicains. Il est toujours plaisant de voir des hommes, ministres, députés, écrivains, saisis tout à coup de surprise, parce que le résultat obtenu est rigoureusement conforme aux tendances qu'ils n'ont cessé de favoriser, aux idées que leurs doctrines ont propagées, à la politique qu'ils ont soutenue.

L'événement a donné raison aux meneurs de la campagne entreprise contre l'inamovibilité de la magistrature ; il a fait triompher l'idée d'une magistrature élective, comme la conséquence naturelle de tout ce que la faction, qui est au pouvoir, a dit et fait, pour discréditer l'institution judiciaire et exalter les vertus du suffrage. L'événement n'a cédé à aucun caprice, à aucune fantaisie, il a été tel qu'il pouvait être, ne restant pas en deça, n'allant pas au-delà des limites que lui avaient marquées les efforts et le génie de nos législateurs ; mais il n'a pas su se plier aux combinaisons arbitraires, il a eu la brutalité de ne point ménager l'art délicat des transitions ministérielles ; il a dénoncé l'impuissance républicaine et réduit le gouvernement à battre la campagne.

L'événement est coupable et son impertinence est manifeste.

« Ce n'est pas une réforme, s'écrie le *Journal des Débats*, c'est une révolution », et M. John Lemoine flagelle sans pitié cette Chambre « ahurie » qui, par une « précipitation ignorante et insensée », travaille à « déconsidérer et démolir le régime existant ». En dehors de la Chambre, dit-il, « de pareilles insanités jettent un trouble profond dans le pays ». Pour se consoler, il n'hésite pas à déclarer tout net au pays qu'il a constitué par ses votes une majorité ridicule, incapable et sottise, armée d'un sabre qui « heureusement est un sabre de bois ».

Le *Temps* n'est pas moins amer que le *Journal des Débats* ; il lance tous ces traits contre cette pauvre majorité qui était jadis la pierre angulaire de l'édifice républicain, dont la sagesse, l'intelligence et l'autorité étaient vantées sans ménagements pour l'hyperbole.

M. John Lemoine nous apprend que, « par son escapade improvisée, irréfléchie et étourdie, la Chambre n'a pas beaucoup ajouté à la réputation de gravité dont elle jouit » ; le *Temps* nous annonce que, « en dehors des propositions dont la hardiesse réformatrice a enlevé les suffrages de nos législateurs, ils en ont implicitement consacré une autre infiniment plus modeste, c'est qu'il n'y aurait pas cette année de loi sur la magistrature, pas plus qu'il n'y en a eu l'année dernière et il y a deux ans ».

Cette appréciation est très-vraisemblable. Les *Tablettes* nous apprennent en effet que déjà le ministre de la justice a fait expédier une circulaire à tous les procureurs généraux au sujet du vote de la Chambre sur l'inamovibilité de la magistrature.

Le garde des sceaux recommande de n'accepter aucune des démissions qui pourraient se produire de la part des magistrats qui auraient conçu quelques craintes sur les conséquences du vote de la Chambre.

Les sénateurs, même dans les régions de

gauche, déclarent qu'ils repousseront le projet de réforme judiciaire voté par la Chambre. M. Cazot lui-même aurait répété à plusieurs reprises que, devant de telles exagérations, il défendrait à la tribune de la Chambre haute l'inamovibilité, même sans suspension.

Encore une question indiscrète à l'horizon.

Il paraît que M. Herbette (le bien nommé) cumule avec ses nouvelles fonctions de directeur au ministère des affaires étrangères celles d'administrateur de la Compagnie du Canal de Suez. Finances et diplomatie !

Or, certains députés ont la naïveté de penser que, même en République, les hauts fonctionnaires du ministère des affaires étrangères sont tenus de s'occuper des affaires du pays avant de penser à leurs propres affaires, et ils craignent que le patriotisme (?) de M. Herbette résiste mal aux tentations de l'intérêt particulier. C'est pourquoi ils se proposent de questionner M. de Freycinet pour l'inviter à engager son subordonné à choisir entre ses fonctions ministérielles et les autres.

Voilà donc ce pauvre M. Herbette menacé de ne pouvoir manger lui-même à un double râtelier. Vraiment, c'est bien la peine d'être en République.

Dans l'état actuel de nos finances, le déficit permanent est malheureusement plus à craindre que les dégrèvements ne sont à espérer.

Avec les dépenses incessantes de la Tunisie, la manie dépensière de la Chambre et la diminution des plus-values, le budget de 1882 se soldera par un déficit notable et celui de 1883 ne sera pas davantage en équilibre.

On ne peut nier que nous ne soyons dans une mauvaise voie.

Les Sœurs qui dirigent l'école d'Amélieles-Bains ont reçu la visite de leur inspecteur

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLLOT.

XXIV

COLLÉ !

(Suite.)

Cette double attaque dérangeait tous les calculs des chefs touaregs qui avaient bien cru à la possibilité d'une razzia par les sables, mais qui se croyaient complètement en sûreté du côté du Tell.

L'un d'eux, celui que son âge et son expérience désignaient pour le commandement en cas de bataille, voulut réagir immédiatement contre le désordre.

— Y a-t-il des hommes ici ou n'y en a-t-il pas ? s'écria-t-il. Tenez vos âmes ! Si vous fuyez, on enlèvera vos femmes. Il ne vous restera que la honte. N'avez-vous élevé vos juments que pour vous en servir dans la fuite ? A vos chevaux, soit ! mais pour combattre.

Quant à vous, ajouta-t-il en se tournant vers les éclaireurs, vous avez dormi comme des femmes au lieu de veiller comme des hommes. Il y a longtemps que nous devrions être prévenus, à moins

que vous n'avez vu des fantômes. Réparez votre faute. La nuit descend ; c'est l'heure de la rose. Qu'avant le lever du jour nous soyons complètement renseignés sur le nombre des cavaliers de Ben-Haret. Les chouafins Touaregs ne connaissent-ils plus les buissons marchants ?

Ces ordres et ces objurgations arrêtaient le commencement de panique, que la nouvelle de l'arrivée des Chambas par deux points différents, en force supérieure, avait jeté dans le campement de Rassouk.

Ces paniques, d'ailleurs, sont assez fréquentes dans les gous, non que l'Arabe ne soit d'une bravoure incontestable, mais parce qu'il n'a point sur cette bravoure les mêmes sentiments que nous.

Pour lui, il n'y a aucune lâcheté à se retirer devant le nombre et même à fuir devant un ennemi plus faible que soi quand on n'a pas un intérêt immédiat à combattre ; tout en adorant les « fantasias et le langage de la poudre », il veut à ses luttres un but pratique et plein d'ardeur lorsque la fortune le guide ; il disparaît dès qu'elle le trahit. La fuite est un genre de combat comme un autre et n'a rien de déshonorant.

Peut-être, en d'autres circonstances, les chefs touaregs eussent-ils donné eux-mêmes les premiers l'ordre de lever le camp et de se retirer. Mais ils étaient encombrés de troupeaux provenant de leurs dernières razzias, et, ignorant le nombre de

leurs ennemis, ils craignaient de s'aventurer en ce moment dans la plaine de sable qu'il leur fallait traverser pour rejoindre les territoires plus habituellement fréquentés par leurs tribus.

De là leurs reproches et leurs excitations à tenir ferme.

Peu à peu l'ordre se rétablit ; les troupeaux furent placés au centre du douar. On rapprocha d'eux les tentes sous lesquelles les femmes seules devaient passer la nuit. Les chevaux et les chameaux sellés s'accroupirent ou se couchèrent auprès de leurs maîtres, étendant eux-mêmes derrière les dernières touffes de verdure, et un silence profond succéda au tumulte qui avait suivi la rentrée des éclaireurs.

Il ne pouvait plus être question de départ pour Deris et sa fille. Djemmaah avait quitté la tente en faisant signe à Philoctète de la suivre. Celui-ci obéit non sans jeter sur Deris des regards qui l'eussent foudroyé si ses yeux avaient été des pistolets.

Pendant que les Touaregs se préparaient à repousser leurs ennemis, pendant que la pauvre Djemmaah, sans regretter de n'avoir pas abandonné le soldat français aux fureurs de Deris, se désolait de la haine que lui portait le père de celui pour lequel elle aurait donné sa vie, haine qu'elle sentait instinctivement peser sur elle, Philoctète et Deris, chacun de leur côté, cherchaient les moyens

de faire tourner la lutte imminente entre les deux tribus du désert au profit de leurs intérêts et de leur vengeance.

XXV

GUERRE.

Au revers des collines auxquelles s'appuyait le campement de Rassouk, une longue ligne de cavaliers se déployait aux dernières clartés du jour.

Un feu jaillit sur une des collines et s'éteignit presque aussitôt. Tous les cavaliers mirent pied à terre et donnèrent des soins à leurs chevaux, fatigués par une marche forcée, presque non interrompue, de quinze heures.

Au centre de cette ligne, deux hommes, dont le costume différait de celui de leurs compagnons, entravèrent leurs montures au même piquet.

— Ouf ! dit l'un d'eux en se préparant à enlever la selle de son cheval. Voilà ce qui peut s'appeler une course. Il a le diable au corps ce Ben-Haret ! Je suis moulu, pour mon compte.

— Bah ! une petite promenade, ami Boisville. Mais que faites-vous donc ?

— Eh ! mais je desselle mon cheval. Il l'a bien gagné.

— N'en faites rien. Je suis persuadé que nous ne sommes pas ici pour longtemps. Si Ben-Haret s'arrête derrière ces collines, c'est qu'il attend, pour attaquer, le rapport de ses espions. Mais ces

primaire, qui leur a ordonné d'enlever le Christ de leurs classes ou de démissionner. La supérieure a répondu que le Christ ne serait pas enlevé et qu'elle ne partirait qu'après une révocation en règle.

L'instituteur de Liomera a fait enlever un grand crucifix qui se trouvait dans son école. Il l'avait relégué dans un endroit où on ne sait quel réduit. Mais le conseil municipal le lui a réclamé, dit le *Courrier de la Somme*, et l'a exposé à la mairie, dans la salle du conseil.

Un instituteur du canton de Céret a pris les catéchismes de ses élèves et les a envoyés au plafond de la classe avec la pointe du pied. Voilà, certes, un exercice laïque qui pourrait prendre place dans le programme de la gymnastique officielle dont M. Jules Ferry célébrait naguère les bienfaits.

ILS NE SONT PAS PARTIS!

L'extrême gauche de la Chambre avait nommé cinq délégués pour se rendre aux obsèques de Garibaldi.

Or, les obsèques ont eu lieu et les cinq délégués ne sont pas partis.

Pourquoi ?

Quelques-uns disent que la question d'argent les avait arrêtés. Il n'en est rien.

La raison, c'est que l'extrême gauche, après avoir pris la résolution d'envoyer des délégués aux obsèques de Garibaldi, avait adressé des télégrammes à Rome et à Capri pour faire part de son intention et annoncer l'arrivée de ses délégués. On nous affirme que, samedi encore, les Italiens n'avaient même pas daigné répondre à cette communication des députés français.

L'extrême gauche s'est montrée très-froissée de ce manque d'égards qui témoigne du peu de cas que les Italiens font des républicains français.

Dans cette situation, ne sachant pas quel genre d'accueil serait fait en Italie à ses délégués, l'extrême gauche a arrêté ses frais d'honnêtetés à Garibaldi, et n'est ni contente ni fière de l'aventure.

C'était bien la peine....

La mort de Garibaldi et ses funérailles viennent de donner lieu à une scène de fraternité républicaine au sein du conseil municipal de Castres. Au moment où le conseil était réuni, un conseiller radical, le citoyen Vauthier, commença une oraison funèbre du vieux condottiere, qui amena le sourire sur les lèvres du maire.

Le citoyen Vauthier, furieux de ce que son discours excitait l'hilarité, se précipita sur le maire et lui administra plusieurs soufflets. Un tumulte s'ensuivit, et une mêlée générale, dans laquelle les coups n'étaient pas épargnés, firent aussitôt lever la séance.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, dans son article de fond, insiste sur la nécessité de voter les ressources nécessaires pour maintenir l'armée allemande sur un pied

formidable. Les impôts, dit-elle, sont, dans ce cas, de l'argent gagné. Elle conclut en ces termes :

« Le peuple ne pense pas seulement aux milliards qui ont afflué en Allemagne à la suite d'une guerre victorieuse. Il pense aussi aux milliards plus nombreux encore que l'Allemagne a épargnés parce que sa défense victorieuse l'a préservée de l'invasion, et si le peuple additionne tous ces milliards, il arrivera facilement à cette conclusion que les millions que notre armée a coûtés, coûtés et coûtera encore, ne sont pas mal employés du tout. »

LA PERTE DE LA TUNISIE.

La perte de l'Algérie.

Il y a un an, la République, si on l'avait laissée faire, aurait mis le feu aux quatre coins de l'Europe ; avec M. de Freycinet, c'est l'Europe qui inflige à la France la dernière des humiliations.

Les républicains auront été les mauvais génies de la patrie française. Ils l'auront perdue, ruinée, démembrée ! Ah ! les beaux jours sont passés pour ces intransigeants qui disaient : *le cléricalisme, c'est l'ennemi !* et qui restaient aveugles et sourds, quand on leur montrait la Prusse se réconciliant avec la Papauté, l'Italie s'alliant à l'Allemagne, la Turquie devenant l'auxiliaire de M. de Bismarck et se préparant à prendre sa revanche contre les actes des stupides diplomates de la République.

Hélas ! aujourd'hui le crime est consommé ! Ferry a chassé les congrégations : il se repose sur ses lauriers ; mais voilà la Turquie qui va nous chasser de l'Egypte, puis de Tunis, puis peut-être de l'Algérie. A ceux qui nous accuseraient de pessimisme, nous recommandons ce grave article du journal le *Temps*, organe des républicains qui nous gouvernent.

Certes, on ne peut accuser le journal du sénateur Hébrard de déconsidérer systématiquement la République.

Lisez et méditez, républicains ; et, si vous avez encore un peu de patriotisme, vous rougirez des affronts, de la honte, du démembrement que nous prépare votre gouvernement.

On lit dans le *Temps* :

« L'intérêt de la France est tout l'opposé de celui de la Turquie. Il nous importe à nous que le Sultan paraisse en Afrique aussi peu souverain et aussi peu indépendant que possible. Nous n'ignorons pas, en effet, que le prestige dont ce souverain voudrait s'entourer est une force dirigée contre nous. Ce qu'on veut à Constantinople, le but qu'on y poursuit ardemment, fiévreusement, c'est le rétablissement de la domination ottomane sur la côte africaine, et tout particulièrement l'expulsion des Français de Tunis. La reprise de l'Algérie viendra ensuite, si les événements s'y prêtent.

» La Porte avait espéré un moment trouver l'occasion favorable pour ses revendications dans quelque grande guerre que l'Allemagne aurait allumée, et où chacun aurait

rappelez-vous cela ! Quant à l'audace, ils en ont à revendre. Leurs espions pénètrent partout, et tout espion est doublé d'un voleur. Un jour, en faisant une ronde, j'ai trouvé le factionnaire des faiseaux étranglé et sept ou huit fusils avaient été volés sans que les hommes de garde, réunis sous leur tente à quelques pas de là et parfaitement éveillés, je vous le jure, eussent entendu le moindre bruit ou le plus léger cri.

— Mais ont-ils donc le don d'invisibilité ? fit Boisville incrédule.

— Non ! mais ils ont les *buissons-marchants*.

— Qu'est-ce que cela ?

— Je vais vous le dire, car il faut que vous vous teniez en garde contre tous les pièges.

— Dites, mon cher Montméral ; mais, si cela vous est égal, faites-moi ce récit tout en cassant une croûte quelconque. Ben-Haret est très-occupé de mettre sa jolie Fatma hors d'atteinte en cas d'insuccès, et il est probable qu'il ne songera pas à nous inviter à dîner. D'ailleurs, ces Arabes, ma parole, on croirait qu'ils vivent de l'air du temps. Regardez-moi ces drôles, ajouta-t-il en montrant les Chambas qui, après avoir donné à leurs chevaux, tiraient de leurs gibeyras quelques fruits et des miettes de galette d'orge. Une poignée de dattes et une gorgée d'eau, voilà un repas substantiel après quinze heures de cheval !

— S'en portent-ils plus mal ?

pu se faire sa part aux dépens de la France. Ces espérances ayant rencontré peu d'encouragement à Berlin, la Porte s'est tournée avec d'autant plus d'empressement vers les perspectives ouvertes par les affaires d'Egypte. Quelle occasion de ranimer la foi des fidèles dans les destinées du Croissant ! Quel spectacle que cette Europe obligée de recourir au Commandeur des croyants !

» L'Angleterre et la France s'étaient crues maîtresses au Caire ; elles y avaient placé les finances sous leur contrôle ; elles y gouvernaient de fait ; et les voilà aujourd'hui forcées d'implorer le calife pour qu'il consente à prononcer les paroles d'autorité seules capables de ramener les rebelles à la raison ! Comment douter que de pareils événements, grossis par l'imagination orientale, interprétés par le fanatisme musulman, se propageant de ville en ville et de douar en douar, ne rendent pas le courage à tous ces peuples pour lesquels les rêves de domination politique sont indissolublement liés aux croyances religieuses ! Quel soulèvement contre la domination française n'est-on pas en droit d'en attendre depuis Gabès jusqu'à Tlemcen ? Et n'avait-il pas raison, ce journal étranger qui présentait, l'autre jour, la question d'Egypte comme renfermant en germe la solution de celle de Tunis, et l'Algérie comme prise en flanc par la réapparition du Turc au Caire ? »

AFFAIRES D'EGYPTE.

D'après une dépêche de Londres, lord Granville a envoyé par lord Tenderden, qui a passé 24 heures à Paris, le conseil à M. de Freycinet de laisser tomber le projet de conférence. L'Angleterre laisse entrevoir qu'elle cherche à fausser compagnie au ministre des affaires étrangères de France.

— Le cabinet de Londres a fait savoir au gouvernement de Madrid qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce que l'Espagne envoyât une escadre dans les eaux égyptiennes.

— On mande de Berlin : « M. de Bismarck a conclu une alliance avec la Turquie ; ce n'est pas un simple protectorat allemand, mais c'est très-nettement une coopération germano-turque dont les conséquences ne tarderont pas à se faire sentir en Europe. »

Alexandrie, 13 juin.

Le nombre des Européens tués à Alexandrie est plus considérable qu'on ne croyait. Il s'élevait à près de cent.

Les consuls ont fait afficher une proclamation flatteuse pour l'armée égyptienne.

Arabi aurait promis d'obéir aux ordres du Khédive et d'empêcher les excitateurs de faire de la propagande séditionnelle.

On affirme que les amiraux Conrad et Seymour ont reçu l'autorisation de débarquer des troupes à la première alerte.

L'avis des Européens est que le débarquement sera le seul moyen d'éteindre l'insurrection.

Le Khédive et Dervisch sont à Alexandrie.

— Non, mais cela ne me suffit pas à moi, et si vous le voulez bien, nous dirons deux mots à cette boîte de bœuf fumé de Hambourg et à cette peau de bouc pleine d'un petit vin de Mascara qui vaut presque nos crus de Bordeaux... Un peu chaud, par exemple, ajouta-t-il après avoir lancé dans son gosier, par une simple pression de la main sur le fond de la peau de bouc, une gorgée de liquide, mais je crois qu'il serait inutile de demander ici des carafes frappées.

Quelques minutes après, les deux amis, assis sur le manteau étendu de Montméral, faisaient honneur aux provisions que Boisville venait de tirer de son inépuisable gibeyra.

— Ah ! cela va mieux, dit ce dernier avec un soupir de satisfaction, après avoir apaisé sa faim. Maintenant, allumons une cigarette et mettez-moi au fait de vos buissons-marchants.

La nuit était venue, non pas sombre — l'obscurité n'est jamais complète au désert — mais pâle. Nous ne pouvons trouver d'expression plus juste pour qualifier cette sorte de lumière qui semble venir non pas du ciel, mais des sables blanchâtres. Le silence n'était troublé au loin que par l'aboi funèbre de quelques hyènes ou chacals qui, flairant l'homme, n'osaient approcher. Les chevaux et les chameaux ne semblaient d'ailleurs prêter aucune attention à ces cris.

(A suivre.)

Malgré la cessation des troubles à Alexandrie, la panique a repris de plus belle dans la colonie anglaise, dont les membres déjà redescendus à terre, se sont de nouveau réfugiés lundi à bord des cuirassés britanniques.

BULLETIN FINANCIER.

Les événements vont-ils se précipiter avec tant de violence que tout le monde le désire ? ou bien nous ne sommes que devant une crise passagère ? On se pose la question de savoir si l'Egypte, Chacun a hâte de voir la solution la plus promptement intervenir à bref délai, on conserve cependant bon espoir : on achète, et la baisse qui avait commencé se trouve effacée.

Le 3 0/0 fait 83, 82, 97 et 83 ; l'amortissable 83, 20, 83, 10 et 83, 20 ; le 5 0/0, 115, 43, 115, 40 et 115, 40.

Les fonds internationaux sont relativement faibles. Le 5 0/0 Italien, 90, 60. Le Turc, 12, 43.

Le marché des sociétés de crédit reste toujours à peu près insignifiant. Aussi, peu de variations à constater.

La Banque de France cote 5, 360.

La Banque de Paris s'avance à 1, 192, 80. Grande fermeté sur l'action du Crédit Foncier à 1, 325. On prévoit sur ce titre des cours beaucoup plus élevés, dès que la Bourse sera un peu troublée par les nouvelles extérieures ; il y a lieu déjà à de nombreux achats à prime avec un écart considérable sur les prix du comptant et du terme.

La Foncière de France et d'Algérie fait 1, 100. Nous répétons que c'est un prix trop inférieur au développement des opérations de la société.

La Banque Nationale est faible à 395. — La Banque Parisienne cote 550. — On cote 615 sur la Société Française Financière.

On recherche avec empressement comme valeurs de portefeuille l'action du Comptoir Industriel Franco et des Colonies ; c'est un placement nous recommandons aux gens sérieux.

Le Crédit Général Français est descendu à 400. On offre des actions d'une banque dite Banque Centrale de France ; il est bon avant de s'engager sur ces valeurs de prendre de sérieuses informations ; disons d'abord que la Société en question n'est que l'ancienne Banque de Dépôts et de Comptes romaniée pour tâcher d'attirer des capitaux qu'elle n'a pu obtenir jadis.

Le Suez varie de 2, 640 à 2, 630.

Chronique militaire.

Paris annonce que le gouvernement a décidé la nomination d'une commission chargée d'étudier la création de bataillons militaires composés de jeunes gens de 18 à 20 ans.

CE QU'ÉTAIT L'ANCIENNE ARMÉE FRANÇAISE.

Au moment où s'agit la question grave de la réorganisation de notre armée, il importe de prendre acte de l'aveu suivant publié ces jours-ci par le *Journal des Débats* :

« La Restauration laissa à la France une belle armée. La durée du service imposée par les lois de 1818 et de 1824 maintint dans les rangs des soldats rompus au maniement des armes ; un grand nombre des survivants des armées impériales, témoins de gloires passées, entretenaient dans les régiments les grandes traditions militaires ; les corps des officiers, sévèrement épurés par les généraux inspecteurs, était remarquable à la tête de la hiérarchie figuraient de véritables illustrations. »

A cet aveu, les historiens libéraux mêmes ont ajouté que la Restauration n'a laissé à la France, outre une belle armée, une admirable organisation financière, une féconde prospérité, l'honorabilité dans toutes les administrations, le nom de la France respecté dans le monde entier.

Comparez, sans parti pris, avec le régime actuel, et jugez !

En vue de déterminer d'une manière précise les conditions dans lesquelles les corps des sociétés, etc., n'appartenant ni à l'armée ni à ses réserves, mais organisés dans un but d'instruction militaire, pourront être autorisés à se réunir en armes, le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants des corps d'armée une circulaire dans laquelle sont rappelés les principes qui dominent cette question.

Aux termes de l'article 6 de la loi du 27 juillet 1872, tout corps organisé en armes relève soit du ministère de la guerre, soit du ministère de la marine.

Les considérations exposées dans le rapport relatif à cette loi ont précisé le sens de cet article en spécifiant que, avec l'organisation actuelle de nos réserves, il ne peut y avoir, en dehors de cette organisation, de corps en armes soumis à d'autres règles de

dépendant d'un autre pouvoir que de l'autorité militaire. »
Aucune réunion en armes ne peut donc être régulièrement prescrite sans l'assentiment et en dehors de l'autorité militaire.
Cette prescription a été rappelée dans le décret du 29 décembre 1875, concernant l'organisation des corps de sapeurs-pompiers, et dans ceux du 2 avril 1875, concernant l'organisation des bataillons de douaniers et des compagnies de chasseurs forestiers.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret du Président de la République en date du 27 mai dernier, M. Taugourdeau, ancien clerc de M. Chapin, notaire à Angers, a été nommé notaire à Montreuil-Bellay, en remplacement de M. Galbrun, démissionnaire en sa faveur.
En cette qualité, M. Taugourdeau a prêté serment, le 10 juin, devant le tribunal civil de Saumur.

Courses d'Angers. — Malgré l'inclémence du temps, la réunion hippique de lundi a été non moins intéressante que celle de dimanche. C'est par une pluie battante que les prix ont été courus. Il y avait cependant assez de monde sur la piste et dans les tribunes.

Le prix du Conseil général (steeple-chase à réclamer), 4,000 fr., s'est réduit à un simple match entre *Tontine*, à M. de Saint-René, et *La Vorzillière*, à M. Guinebert. Les deux chevaux ont admirablement sauté tous les obstacles, sans faire une seule faute. *La Vorzillière*, montée par M. de Saint-André, a mené toute la course, suivie à une demi-longueur par *Tontine*, qui est arrivée deuxième sans avoir jamais pu prendre l'avance.

Le Steeple-chase military a été couru par huit officiers. *Buckingham*, à M. de Touchel, lieutenant au 21^e dragons, monté par M. *** sous-lieutenant à l'École de Saumur, a pris la tête, et a semé sur le parcours tous ses adversaires. Il est arrivé premier de plus de 30 longueurs.

Beaucoup de personnes n'avaient pas attendu la dernière course pour quitter l'hippodrome. La pluie forçait chacun à s'enfuir au plus vite, et le retour changé en débâcle était loin de présenter la même animation que dimanche.

CHOLET.

Samedi dernier, 10 juin, a eu lieu la réception de la ligne ferrée de Cholet à Clisson.

Voici en quoi a consisté cette réception :
A six heures et demie du matin, il est parti de Cholet pour Clisson un train composé d'une énorme locomotive du poids de 54 tonnes, un wagon-salon et trois autres wagons. La marche a été de 30 kilomètres à l'heure.

A dix heures 40 minutes, toujours du matin, le même train rentrait à Cholet; le retour s'était opéré avec une vitesse de 50 kilomètres à l'heure.

Nous croyons tenir de bonne source que l'inauguration de la ligne aura lieu dans quinze jours, c'est-à-dire le dimanche 25 juin. (Intérêt public.)

On assure au même journal que l'Etat serait sur le point d'acquiescer, à la Compagnie d'Orléans, la ligne de la Possonnière à Bressuire et celle de Nantes à La Roche-sur-Yon.

ANGERS.

Les désordres au Champ de Foire.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :
« Le Musée dit républicain, installé sur le Champ de Foire, commence à faire des siennes. Il paraît destiné, ici comme au Mans et à Tours, à la célébrité la plus malsaine. Jusqu'à ce jour, nous avons évité de lui faire la moindre réclame, même en prononçant son nom, à propos des affiches dont le directeur de cet établissement malpropre a fait couvrir nos murs. Mais voilà les incidents prévus qui se produisent. Le bonisseur se livre chaque soir à des ébats oratoires qui ne sont, à l'heure actuelle, qu'une excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres. Ici ce sont les blouses qu'on lance ainsi contre les redingotes. Une claquette organisée — et payée — est là toute prête, non

seulement à applaudir, mais au besoin à insulter et à frapper.

« Nous connaissons des citoyens, républicains non suspects, ceux-là, anti-cléricaux même, qui, parce qu'ils ne portaient pas la blouse, ont été insultés grossièrement par la coterie dont nous parlons.

« Voici d'autres faits, plus graves encore, qui se sont passés dimanche soir aux abords de la baraque en question. Nous les tenons d'un témoin oculaire et digne de foi. C'est naturellement le boniment du susdit qui en a été l'occasion :

« Une première fois, vers huit heures et demie, quelques jeunes gens, arrêtés devant cette baraque, ont été pris à partie par une bande d'individus, qui ont crié en les apercevant : « Ils viennent pour protester, à bas les jésuites ! à bas Freppel ! Enlevez-les ! — En même temps, il les ont entourés, au nombre de cinquante à soixante, et les ont poussés violemment. Plusieurs personnes ont été bousculées et meurtries ; l'une d'elles a même été jetée à terre et aurait été infailliblement foulée aux pieds sans l'intervention d'un courageux citoyen qui l'a aidée à se relever et à sortir de la bagarre.

« Un peu plus tard, vers dix heures, une scène semblable a eu lieu. Trois jeunes gens ont été apostrophés par la même bande de provocateurs, et reconduits, avec accompagnement de cris et de menaces, jusqu'au commissariat central où ils ont été contraints de se réfugier.

« Pendant toute la soirée, la police n'a pas cessé de briller par son absence ; pour obtenir sa protection, il a été nécessaire d'aller la quêrir à domicile.

Nous apprenons que des plaintes ont été déposées au parquet, à la mairie, à l'occasion des faits ci-dessus rapportés.

« Nous espérons que les autorités compétentes prendront des mesures énergiques afin d'éviter le retour de nouveaux désordres. Sinon, le Champ de Foire sera bientôt transformé en un véritable champ de bataille, où les promeneurs paisibles ne pourront plus circuler sans danger. »

Lundi soir, dit *l'Etoile*, de nouveaux troubles se sont produits devant le musée républicain. Les désordres prennent chaque jour une gravité plus grande.

Ce ne sont pas seulement des étudiants, comme voudrait le faire croire le *Patriote*, ce sont des gens de tout âge et de toute condition qui protestent contre les infamies débitées par le pitre du musée.

Avant-hier donc, vers neuf heures du soir, comme le malheureux redoublait d'insolence et d'injures contre l'Eglise et les cérémonies du culte, des protestations très-inoffensives s'élevèrent dans la foule. — Taisez-vous. — Ce n'est pas vrai, etc.

Immédiatement les mauvais drôles, postés chaque soir comme une garde de corps autour du patron de la baraque, s'élançant et tombent sur un jeune homme qui n'avait absolument rien dit à coups de poings et à coups de pieds. La police intervient. Elle arrête, qui ?... la victime. Pas un voyou n'a été inquiété jusqu'à présent. Leur jour est venu.

Le jeune homme arrêté a été conduit au poste. Il a décliné ses nom et prénoms.

Les scènes de désordre ont continué. Plusieurs baraques ont fermé et éprouvé un préjudice sérieux par suite de cette fermeture forcée.

Deux autres hommes, vers dix heures et demie, ont été pris au collet par des agents, après avoir été maltraités par les mêmes voyous. Ils étaient emmenés, la foule les suivait, à travers le Jardin du Mail, quand un ouvrier s'est porté au devant d'eux et a crié aux agents :

« Ces hommes sont innocents ! Pourquoi les emmenez-vous ? »

« J'étais près d'eux, ils n'ont rien dit. »
Les agents ont alors laissé aller les deux hommes arrêtés.

Nous apprenons que les soldats du 12^e cuirassiers ont reçu la défense de se promener dans l'allée transversale du Champ-de-Foire où est situé le musée républicain. Il serait bien plus désirable et bien autrement utile que cette mesure fût appliquée aux soldats du 2^e régiment de pontonniers.

La responsabilité de M. le maire d'Angers est gravement compromise s'il souffre plus longtemps que la cause de pareilles scènes subsiste sur le Champ-de-Mars.

CHINON.

Une députation du Conseil municipal de Chinon s'est rendue la semaine dernière à

Paris avec M. le préfet d'Indre-et-Loire, pour inviter les membres du gouvernement aux fêtes de l'inauguration de la statue de Rabelais, qui auront lieu les samedi 4^e et dimanche 2 juillet.

La délégation, présentée à M. le Président de la République par MM. Guinot, sénateur, Joubert et Wilson, députés, a été retenue à déjeuner à l'Elysée.

MM. Goblet, de Mahy et Cochery ont accepté l'invitation de la municipalité de Chinon.

POITIERS.

Un soldat du 33^e d'artillerie, nommé Busson, s'était rendu avant-hier soir en partie de plaisir, à Saint-Benoît, avec plusieurs de ses camarades. Ils revenaient vers Poitiers en bateau, lorsque Busson perdit l'équilibre et disparu dans le Clain, sans que ses camarades puissent lui porter secours. Cet accident est arrivé près du pont du chemin de fer.

Le corps de ce malheureux jeune homme n'a pu être retiré de la rivière que vers dix heures, et depuis longtemps il avait cessé de vivre. (*Journal de la Vienne.*)

NANTES.

Les processions de la Fête-Dieu ont été splendides dans les paroisses suburbaines de Nantes, à Saint-Paul, à Chantenay, à Saint-Clair, à Toutes-Aides.

Les habitants de Nantes s'étaient portés en foule dans ces diverses localités pour jouir d'un spectacle touchant et grandiose dont la liberté républicaine prive la ville.

Il en a été de même à Rezé ; la procession a été très-belle. Tous les habitants, ouvriers et marins, jeunes et vieux, qui avaient rivalisé d'entrain, de zèle pour décorer les rues et les reposoirs, se pressaient à la suite du dais.

On admirait à l'entrée de Trentemoult, au milieu de décorations maritimes, une barque brillamment pavoisée. Tout ce village était décoré avec beaucoup de goût.

Dans ce concert de prières et de piété, pas une voix discordante ne s'est élevée. On n'a pas eu à déplorer le moindre désordre.

Tout s'est passé avec le calme et le respect qui accompagnent nos solennités religieuses.

ANCIENIS.

Dimanche, à Ancenis, la procession a été magnifique. Les rues étaient superbement décorées et les reposoirs splendides. La foi se manifestait par le recueillement des assistants qui se pressaient en foule pour recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement porté triomphalement sous le dais et entouré de l'élite de la population ancenisienne.

M. le Maire d'Ancenis, en costume civil, marchait à la suite du dais. La catholique population d'Ancenis était heureuse de voir le Maire, qu'elle est fière d'avoir placé à sa tête, donner ainsi le bon exemple ; elle est convaincue que jamais ce magistrat n'ira, comme son faible et triste prédécesseur, s'associer aux manifestations révolutionnaires qui sont la négation des principes religieux.

Deux compagnies du 64^e et la compagnie des sapeurs-pompiers faisaient au Saint-Sacrement une escorte d'honneur.

La fête a été vraiment magnifique et la population d'Ancenis s'est honorée par cette belle affirmation de sa foi.

(*Espérance du Peuple.*)

LE MANS.

On écrit du Mans à *l'Union bretonne* :

« La procession générale de la Fête-Dieu a eu lieu, dimanche matin, avec l'éclat accoutumé.

« Une foule nombreuse et recueillie se pressait sur le parcours de la procession. »

Cour d'assises du Mans. — L'affaire de l'enlèvement des enfants de la duchesse de Chaulnes est venue lundi devant la Cour d'assises du Mans.

L'audience s'est ouverte à dix heures, au milieu d'une affluence énorme. On s'étouffe littéralement. La duchesse de Chevreuse et la duchesse de Chaulnes sont présentes. Tous les témoins répondent à l'appel de leurs noms, sauf de Bergues, qui envoie un certificat de maladie, et Pasquet, le voiturier de Sablé, que la Cour condamne à cent francs d'amende.

Le président interroge l'accusé.

Guyot donne tous les détails de l'affaire, conformes à l'acte d'accusation, et reconnaît avoir été acheté. Toute sa défense roule sur ce qu'il suivait Brémœcker, qu'il croyait incapable de l'engager dans une mauvaise affaire.

La duchesse de Chevreuse est appelée. Sa déposition confirme encore l'acte d'accusation et produit une vive émotion. La duchesse de Chevreuse est autorisée à se retirer.

Elle quitte la salle au milieu d'un murmure de sympathique respect.

L'huissier appelle le témoin Henri Béziou, valet de chambre au château de Sablé.

Les autres témoins déposent. Dans leurs dépositions, aucun fait nouveau n'est révélé.

Guyot, seul accusé dans l'affaire de la tentative d'enlèvement de Sablé, a été acquitté ; l'audience n'a présenté aucun incident ; l'interrogatoire des témoins et leurs dépositions n'ont pas présenté grand intérêt.

Le réquisitoire du procureur de la République a été déplorable. Très-habile plaidoirie de M. Leporché. Des applaudissements ont éclaté dans l'auditoire après le plaidoyer et après l'acquiescement.

BLOIS.

L'orage, accompagné de grêle, qui a passé le 29 mai sur Blois et ses environs, a réduit dans certains endroits la récolte des deux tiers, en gros noirs et rouges Gamay. Mais, grâce à la localisation du désastre, l'ensemble promet suffisante quantité.

On écrit de Mosnes, canton d'Amboise, que les vignes ont été ravagées par la grêle. On peut apprécier aujourd'hui l'étendue du désastre : un tiers de la récolte est perdu.

L'UNION de Paris commencera le 22 juin la publication de **JEAN DE LIZARDIÈRE**, roman inédit de M. HENRI DE BORNIER, l'éminent auteur de la *Fille de Roland*.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Chronique de la semaine, par Georges Price. — Garibaldi, par Bryon. — Salon de 1882, par Daniel Bernard. — Théâtres, par Damon. — L'inauguration du tunnel du Saint-Gothard, par Ch. Frank. — Revue scientifique, par le Dr E. Decaisne. — Courrier du Palais, par M. Guérin. — *Le Château de Montsabrey* (suite et fin), par Jules Sandeau. — Le camp du Maréchal, par Taddée. — M^{me} d'Epinau, par M. — Le naufrage de la *Jeannette* : une hutte en Sibérie. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Echecs.

GRAVURES : Le musée Grévin. — La crise égyptienne : la flotte anglo-française dans la baie du Suda (trois gravures). — L'inauguration du tunnel du Saint-Gothard (deux gravures). — Garibaldi. — Le Camp du Maréchal. — Exposition canine : types de races exposées. — M^{me} d'Epinau. — Le naufrage de la *Jeannette* : une hutte en Sibérie. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 15 fr. 10 ; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

Le *Monde inconnu*, journal des Nouveaux Voyages, obtient un succès de plus en plus considérable.

Rien de plus intéressant en effet que les grands voyages publiés par ce journal ; rien de plus frappant que les quatre ou cinq gravures, ni de plus curieux que le texte qu'elles illustrent.

Le *Monde inconnu* (5 grandes gravures ; 45 colonnes de texte compact), est le plus complet, le plus varié, le plus *véridique* de tous les journaux de voyages.

Un numéro : 15 centimes. — Six mois : 4 fr. 50. — Un an : 8 fr.

EN VENTE PARTOUT

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Administration, 18, rue d'Enghien, Paris.

SOMMAIRE de la *Revue illustrée* du 10 juin 1882 :

Chronique des Beaux-Arts : le Salon (Louis Enault). — Exposition des œuvres de Paul Baudry (Louis Enault). — Revue scientifique (Alfred de Vaulabelle). — Garibaldi (Ch. Vagné). — Les Pivoines (Charles Marie). — *Torquemada* (Paul Ginisty). — Le Vin et ses falsifications (Olivier de Rawton). — Les Arts décoratifs : l'Ameublement (G. Cerbeber de Medelsheim). — Le Grand Prix (Eric Besnard). — M. Savorgnan de Brazza (Herem). — Nouvelle : Sans-Peur (Jules-Mary). — Les Machines électro-dynamiques. — Chiffons (Frou-Frou). — Echecs et Dames. — Sport. — Chronique financière.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 JUI 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	83	83 05	Nord	9105	9105	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	83 20	83 15	Orléans	1302 50	1307 50	Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	235
3 % amortissable nouveau			Ouest	802 50	805	Obligations foncières 1877		
4 1/2 %	111	110 50	Compagnie parisienne du Gaz	1305	1290	Obligations communales 1879	436	439
Obligations du Trésor	512	510	Canal de Suez	2615	2640	Oblig. foncières 1879 3 %	436 50	436 50
Obligations du Trésor nouvelles	516	513 50	C. gén. Transatlantique	520	520	Est	369	370
Banque de France	5375	5350	OBLIGATIONS.			Midi	378	376 50
Comptoir d'escompte	1039	1035	Ville de Paris, oblig. 1855 1860	505	504	Nord	379	380
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1525	1520	— 1865, 4 %	523	521	Orléans	376	373
Crédit de France	265	275	— 1869, 3 %	405	406	Ouest	375	376
Crédit mobilier	553 75	555	— 1871, 3 %	397	398	Paris-Lyon-Méditerranée	370	376
Est	750	750	— 1875, 4 %	512	512	Paris-Bourbonnais	373	375
Paris-Lyon-Méditerranée	1660	1675	— 1876, 4 %	512	512	Canal de Suez	560	562 50
Midi	1265	1275						

GARE DE SAUMUR

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures	8 minutes du matin	express-poste
6	45	(arrêt à Angers)
8	56	omnibus
1	25	soir
3	32	omnibus
7	15	soir
10	37	omnibus

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte
8	21	omnibus
10	43	soir
12	40	omnibus
4	44	soir
10	28	omnibus

Le train partant d'Angers à 5 heures 55 du soir pour Saumur à 6 heures 56.

Étude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE TRÈS-JOLIE MAISON
DE MAITRE
Nommée LABRARDAYE,

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie; au 1^{er} étage, six chambres et mansardes; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements: à M. MÉHOUS, notaire à Saumur; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GRIFATON, expert à Beaufort. (319)

Étude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
L'HOTEL VÉE

Situé à Saumur, place Maupassant.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

Étude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
DE SUITE,
UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 8.

S'adresser au notaire. (262)

A VENDRE
OU A LOUER
PRÉSENTMENT
MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-TRALKER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A VENDRE
A LOUER OU A ARRENTER

Pour se retirer des affaires

UNE FABRIQUE DE POTERIE
ET CAILLOUX

Bien achalandée et en bon état

Belle position avantageuse, bien située, à SAUMUR (Maine-et-Loire);

MAISON TRÈS-SPACIEUSE

Dans laquelle s'exploite cette industrie.

Cette maison, favorable à tout commerce, usine et industrie, pourrait être divisée. — Affaire avantageuse. — Grande facilité de paiement.

S'adresser, pour les renseignements et traiter, à Saumur, à M. COULON, propriétaire, rue du Champ-de-Foire, 7, et à M. BRAC, notaire.

M. MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

Études de M. CHAUMIER, notaire à Chinon, et de M. MAURICE, notaire à Lorné (Indre-et-Loire).

A VENDRE
LA PROPRIÉTÉ DE LA TROCHOIRE

Commune de Couziers (Indre-et-Loire), Au confluent de la Loire et de la Vienne, route de Saumur à Chinon,

Comprenant:

CHATEAU (15 pièces), vastes servitudes, grandes caves, bien aménagées;

PARC de 6 hectares, parfaitement clos; bosquets, pelouses, ombrages, terrasses sur la Loire, vignes de première qualité (cru des Côteaux);

7 hectares de bois à proximité du château;

6 hectares de terres labourables et vignes en plusieurs parcelles, contiguës aux murs du parc;

3 hectares de prés, vallée de la Vienne.

Vue splendide, chasse, pêche, navigation de plaisance.

S'adresser à M. CHAUMIER, notaire à Chinon, et MAURICE, notaire à Lorné (Indre-et-Loire). (326)

A LOUER
DEUX MAISONS

Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.

La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.

La seconde, occupée par M^{me} Guichard, corsetière.

Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.

S'adresser à M. Prudhommeau et à M^{me} Guichard, ou au bureau du journal.

MAISON A LOUER
PRÉSENTMENT

Rue du Temple, 12.

S'adresser au Bazar des Familles.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON

Rue Saint-Jean, n° 44,

Occupée par M. Limier, marchand de parapluies.

S'adresser à M. MOLLAY, rue Bodin, 20, à Saumur. (339)

A VENDRE
UNE
FAUCHEUSE-MOISSONNEUSE

Fonctionnant très-bien.

S'adresser à A. Yvon fils, rue du Chardonnet, à Saumur. (315)

MAGASIN DE PARAPLUIES
Et Mercerie.

M^{me} V^e PICARD, rue du Portail-Louis, 52, continue comme par le passé son commerce de parapluies et mercerie.

A VENDRE
COUPES DE PRÉS

S'adresser à M^{me} veuve PICARD, 52, rue du Portail-Louis. (335)

A VENDRE

A l'amiable, pour cause de décès,

MATÉRIEL
DE LOUEUR DE VOITURES

Comprenant: sept chevaux, un omnibus bourgeois, deux calèches, un phaéton, une américaine, un break, trois cabriolets, une carriole.

S'adresser à M^{me} veuve LONDO, place de la Mairie, à Chinon. (345)

A CÉDER

BON MATÉRIEL

Pour la fabrication des oublies et des macarons.

S'adresser à M^{me} PESCHEUX, rue de la Petite-Bilange, 15. (293)

A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de santé,

UN FONDS DE BOULANGERIE
Bien achalandé

S'adresser au bureau du journal.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre.

On demande UNE DEMOISELLE pour le rayon de mercerie.

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

VALS VIVARAISES

Source n° 1. — Maladies des organes digestifs. Source n° 2. — Goutte, rhumatisme, diathèse urique. Source n° 5. — Maladies de l'appareil biliaire, diabète. Source n° 7. — Appareil urinaire, gravelle. Source n° 9. — Maladies des organes digestifs. Le numéro porté sur l'étiquette indique le dosage approximatif de bicarbonates alcalins contenus dans chacune des sources. Chez les Mds d'Eaux minérales & Pharmaciens.

VICHY SOURCE LARDY, alcaline gazeuse et ferrugineuse, employée avec succès, contre les maladies du foie, de la rate, de la vessie et de l'estomac. Chez les Mds d'Eaux minérales et Pharmaciens.

SPA POISSON DU PRINCE DE CONDÉ. Eau minérale ferrugineuse gazeuse. Très chargée en fer. L'abondance d'acide carbonique qu'elle contient, maintient le fer à l'état de dissolution parfaite et la rend très digestive. — Très salutaire dans toutes les maladies où le fer est ordonné. Chez les Pharmaciens et Mds d'Eaux minérales.

FONDERIE DE CUIVRE ET BRONZE

M. BLAIN, fondeur en cuivre, rue Nationale, à Saumur, l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, concessionnaires d'Eaux de la Ville, qu'il tient à leur disposition divers instruments d'arrosage, dont il est fabricant:

LANCES, RACCORDS, TUYAUX CAOUTCHOUC,

Robinets cuivre de tous calibres pour pressions d'eau, pompes et accessoires, etc.

Réparations en tous genres.

PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE

GRANDEUR NATURELLE, Ressemblance et inaltérabilité garanties.

50 fr. avec le passe-partout.

Visiter les portraits rue Courcouronne, n° 10

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette)

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZEMAS, DARTRES, PITIARIAS, du Cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

Dépôts: Pharmacies, Etablissements de Bains, Maisons de Produits Hygiéniques.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1875, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou à élaston, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. M^{me} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable d'expérimenter, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter la guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

FER ENCAUSSE | **FUMIGATEUR**

Liquide ne constipant pas. Anti-Asthmatique.

3 fr. 50 le Flacon. 2 fr. 50 la boîte.

Se trouvent chez M. ERNOUL, pharmacien à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

SÉCURITÉ CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE
Coffres-Forts Incombustibles

Système BAUCHE, breveté S. G. D. G.

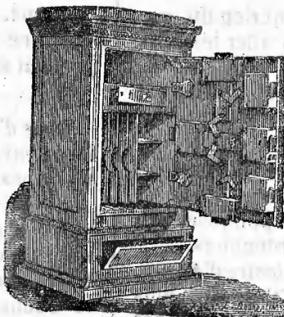
Diplôme d'honneur, 20 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions de Paris, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de Chemins de fer et des grandes Administrations financières.

Plus de CENT COFFRES-FORTS restés dans des incendies violents ont rendu intacts les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient.

NOMBREUX CERTIFICATS.

PRIX DE 22 A 2.000 FRANCS

Manufacture à Reims, Rue Boulart, 18 et 20



Sur demande, envoi franco du Tarif-Album. — En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.